

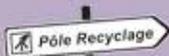
TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



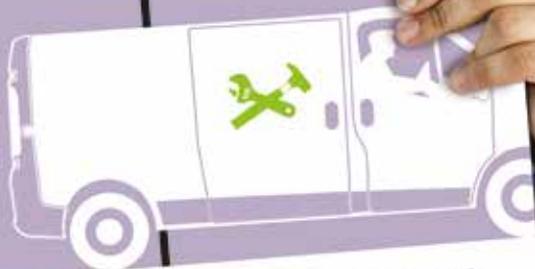
J'ai ma carte
je joue le jeu !



Carte d'accès / **PROFESSIONNEL**



Équipements :
Recyclage
Particuliers / Particuliers
Bacs / Sacs de collecte



Retrouvez l'ensemble des informations pratiques sur www.smicval.fr



smicval



Un service autorisé aux professionnels du territoire

De nouvelles règles en Pôles Recyclage, pour ⊕ de tri et ⊖ d'abus.

Ce guide à destination des professionnels du territoire du Smicval vous présente les informations et consignes à appliquer pour bénéficier des services proposés en Pôle Recyclage. Les nouvelles règles d'accès en vigueur permettent de fluidifier le trafic sur site et rendre un service de qualité aux usagers professionnels présentant leur carte d'accès.

À SAVOIR - Qu'entend-t-on par usager professionnel ?

On entend par professionnel, toute personne exerçant une activité ou une profession prenant la forme d'une société, entreprise individuelle, un statut d'artisan, auto-entrepreneur, établissements publics ou association. En fait, toute personne n'étant pas un ménage.

Toute utilisation d'une carte d'accès particulier par un professionnel est interdite. Le Smicval se réserve le droit d'interdire l'accès des Pôles Recyclage aux professionnels fraudant.



Sommaire

P.3 Fonctionnement et règles d'accès

P.4-5 Localisation des Pôles Recyclage

P.6-7 Accès en Pôle Recyclage

Fonctionnement

Le territoire du Smicval compte 7 Pôles Recyclage ouverts aux professionnels 6 jours sur 7, toute l'année.

Un règlement spécifique précise dans le détail les types de déchets acceptés. Nous vous invitons à vous renseigner sur le site internet : www.smicval.fr



Règles d'accès

L'accès aux Pôles Recyclage est strictement réservé **aux professionnels munis de leur carte d'accès spécifique**, à présenter obligatoirement à l'entrée.



- **Gratuite**, elle est disponible après inscription sur demande au Smicval et doit être présentée à chaque passage.
- **Réservée** exclusivement aux professionnels domiciliés sur le territoire du Smicval ou à ceux non domiciliés mais y exerçant une activité.

À SAVOIR - Tout professionnel hors du périmètre se verra refuser l'entrée aux Pôles Recyclage. Des déchèteries privées offrent un service dédié aux entreprises.

Pour obtenir votre carte d'accès, il vous suffit de remplir le formulaire téléchargeable sur le site du Smicval et de l'envoyer par mail, fax ou courrier à :
Smicval - 8, route de la pinière - 33910 Saint-Denis-de-Pile
Service relations aux professionnels : 05 57 55 86 69 de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
mail : redavance.speciale@smicval.fr



Jours et horaires d'ouverture des Pôles Recyclage

1 SAINT-AUBIN-DE-BLAYE

Moxenne

2 SAINT-PAUL

Lieu-dit Fourneton

3 SAINT-MARIENS

2bis Tessonneau

4 SAINT-GERVAIS

Route du Port Neuf

5 SAINT-DENIS-DE-PILE

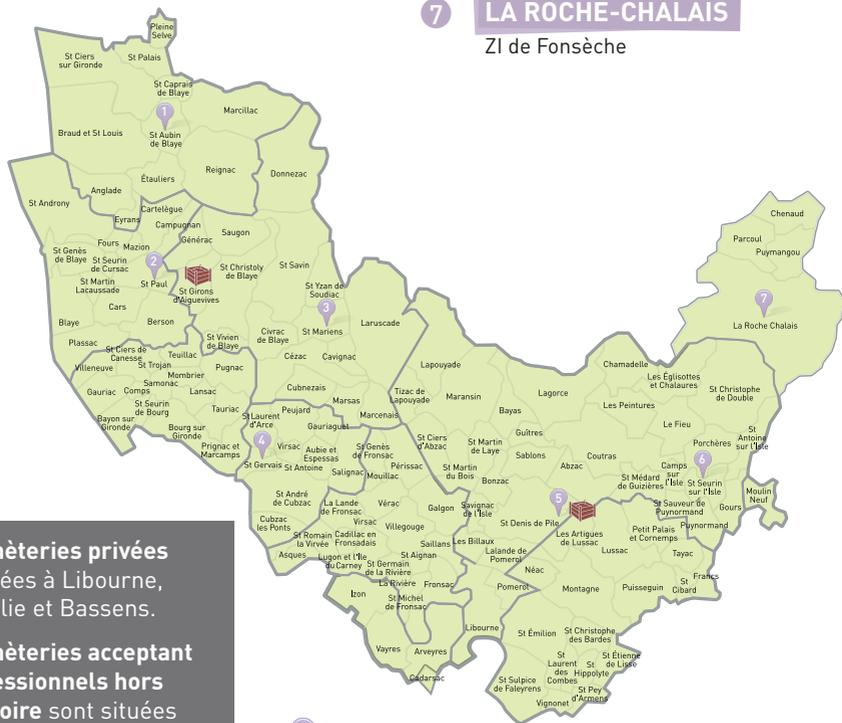
8 route de la Pinière

6 SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

La Brande

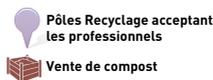
7 LA ROCHE-CHALAIS

ZI de Fonsèche



Les déchèteries privées sont situées à Libourne, Ste-Eulalie et Bassens.

Les déchèteries acceptant les professionnels hors du territoire sont situées à St-Germain-du-Puch, Tresses, Pompignac, St-Loubès et St-Magne-de-Castillon.



Pour tous les Pôles Recyclage du territoire

OUVERTURE DU LUNDI AU SAMEDI :

- Période été : du 1^{er} mars au 31 octobre
de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Période hiver : du 1^{er} novembre au 29 février
de 9h à 12h et de 13h à 17h

L'accueil du public sera fermé 15 minutes avant l'heure de fermeture du site.

Informations au 05 57 84 74 00 et sur www.smicval.fr

TYPE DE DÉCHET	PROFESSIONNELS
 Végétaux	PAYANT
 Gravats	PAYANT
 Déchets enfouis	PAYANT
 Bois	PAYANT
 Métaux	PAYANT
 Cartons	PAYANT
 Meubles	PAYANT
 Pneus	GRATUIT
 Films plastiques	GRATUIT
 Plastiques rigides	GRATUIT



À SAVOIR - Il est très important de bien trier vos déchets.
En cas de non tri des déchets dans votre véhicule, c'est le tarif
des déchets enfouis qui sera appliqué.

Accès en Pôle Recyclage



- Présentez votre carte à l'agent valoriste.
- Votre passage est alors enregistré.
- Vous pouvez entrer et trier vos déchets dans les bennes correspondantes.

Attention, seuls les véhicules d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes sont autorisés sur les Pôles Recyclage.

IMPORTANT - Le Smicval se réserve le droit de suspendre la validité de votre carte en cas :

- de non-respect du règlement des Pôles Recyclage,
- d'utilisation frauduleuse de la carte.



Les agents valoristes

Les agents valoristes des Pôles Recyclage sont présents sur site pour faire appliquer les nouvelles règles d'accès et le règlement intérieur. Dans leur mission de service public, ils peuvent vous orienter et vous conseiller. Il convient dès lors de les écouter et de les respecter.

Toute incivilité envers un agent ou manquement au règlement fera l'objet d'un dépôt de plainte automatique par le Smicval.



En utilisant les Pôles Recyclage, vous participez au recyclage, à la protection de l'environnement et lutez contre les dépôts sauvages.

Préparer votre venue

- Pour gagner du temps, **organisez le chargement** de votre véhicule par type de déchets.
- Vous êtes tenus de connaître et faire connaître la nature des déchets que vous apportez et qui doivent être préalablement triés.
Les sacs fermés sont interdits.
- Si vous transportez vos déchets à l'aide d'une remorque, **pensez à utiliser une bâche afin d'éviter qu'ils ne s'envolent.**
- Vous devez décharger vous-mêmes vos déchets et **laisser le quai propre après le déchargement.**

Consignes pour votre sécurité

- Roulez au pas.
- Ne montez pas dans les bennes et ne stationnez pas sur les rampes d'accès aux quais.
- Ne fumez pas dans l'enceinte de la déchèterie.



Les dépôts sauvages sont interdits : conformément aux articles R632.1 et R635.8 du code pénal, tout dépôt sauvage est passible d'amende et fera l'objet de poursuites.

Afin de connaître en temps réel l'affluence et la disponibilité des caissons en Pôle Recyclage, l'application 6element a été développée. À retrouver sur 6element.fr



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

C'est l'ambition clairement affichée pour le territoire



Création : © agence d'asso - Crédits photos : Fotolia, iStock



Relevons le défi sur
www.stop-dechets.fr



smicval